



COMMUNIQUE DE PRESSE

Réf. 132.01/1

La Ville de Fribourg voit son label « equal-salary » renouvelé

Fribourg, le 16.04.2013 – Trois ans après l'obtention du label equal-salary, la Ville de Fribourg s'est vu renouveler cette certification. Celle-ci atteste que la Ville, employeur de qualité, met en pratique une politique salariale équitable entre les femmes et les hommes. Le nouveau certificat a été remis au Conseil communal le 16 avril 2013, en présence de représentants de l'Association du Personnel de la Ville de Fribourg et du Syndicat des Services Publics.

D'une part, les statistiques indiquent que les femmes gagnent en moyenne 20% de moins que les hommes. D'autre part, de nombreuses entreprises affirment que ni leur politique salariale ni sa mise en œuvre ne sont discriminatoires à l'égard des femmes. En l'absence de faits avérés, puisque les montants des salaires ne sont généralement pas publiés, qui croire ?

En tant qu'administration publique, la Ville de Fribourg se doit d'être un employeur modèle. Lors de la mise en place de son système salarial en 1999, elle a été particulièrement attentive aux questions d'équité. Ce système a depuis été scrupuleusement appliqué et conduit aux résultats probants d'aujourd'hui.

En effet, grâce à la certification equal-salary, en 2009, la Ville de Fribourg a pu prouver qu'en matière salariale, elle offre des opportunités égales aux femmes et aux hommes. Avec le renouvellement fin 2012, elle continue de mettre en avant son rôle d'employeur public de qualité. Le logo equal-salary peut ainsi être utilisé dans toutes les communications envers des employés et futurs employés. M. Pierre-Alain Clément, Syndic de la Ville de Fribourg, espère que « les candidats à un emploi à la Ville sont sensibles à cet aspect et que cela constitue un avantage pour ceux qui hésitent à postuler dans le secteur public ». Aujourd'hui, Fribourg est la seule ville à avoir obtenu ce label.

Comment fonctionne la certification ?

La première phase de la certification consiste en une analyse quantitative, qui prend en compte les salaires effectifs, le profil des collaborateurs et celui de leur poste, selon le système salarial en vigueur dans l'organisation candidate. Pour être acceptés, les résultats de cette analyse doivent conduire à une différence observée entre le salaire des hommes et des femmes de moins de 5% et le système salarial doit expliquer les salaires effectifs à plus de 90%. S'ils sont concluants, ils permettent alors de passer à la 2^{ème} phase de la certification. Celle-ci consiste en un audit qualitatif dont le but est de

vérifier l'application professionnelle et méthodique du système par le service du personnel et les autres acteurs concernés.

Les résultats de cette analyse, lors de la première certification étaient de 1% pour la différence salariale et de 92.1% pour la validité du modèle. Lors du renouvellement, la différence salariale était de 0.2% et le modèle était validé à 93.8%. La Ville de Fribourg est très fière de ce résultat. Il démontre qu'il est tout à fait possible d'appliquer un système salarial équitable entre hommes et femmes.

Le label equal-salary

equal-salary est une certification d'égalité salariale entre femmes et hommes. Elle opère en collaboration avec l'Observatoire universitaire de l'emploi (OUE) de l'Université de Genève, un organisme spécialisé dans les questions liées au marché du travail. L'audit est conduit par SGS, leader mondial dans le domaine de la certification.

Son postulat de base de la certification est simple : elle se propose de prouver, sans divulguer de données confidentielles, qu'une entreprise met en pratique une politique salariale équitable entre les femmes et les hommes, ce qui est bénéfique pour les affaires et motivant pour les collaboratrices et les collaborateurs.

Depuis 2010, equal-salary est à la disposition de toute entreprise ou organisme privé ou public, en Suisse ou à l'étranger.

www.equalsalary.org

Pour la Ville de Fribourg,

Wieke Chanez

Chargée de communication

Pour tous renseignements complémentaires, les personnes suivantes se tiennent à votre disposition :

Mme Véronique Goy Veenhuys, fondatrice et directrice de la Fondation equal-salary
au 079 250 95 39, veroniquegoy@equalsalary.org

M. André Dousse, Chef du service RH, au 026 351 71 25, Andre.Dousse@ville-fr.ch